



## *Charte d'engagement en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap*

**Catherine Rouault Formation** est un organisme de formation certifié **Qualiopi**.

L'organisme depuis toujours allie la notion de compétence à celle du bien-être au travail. Il en va de même au niveau du handicap. Celui-ci ne doit en aucun cas freiner l'accès à la formation dans les meilleures conditions et quels que soient les besoins spécifiques.

Cette charte vaut valeur d'engagement de la structure dans son amélioration afin de faciliter l'accessibilité et plus encore l'inclusion des personnes en situation de handicap visible ou invisible. Cette avancée permet alors à chacun de gagner en autonomie, performance et confiance.

Conformément :

- à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- au Référentiel National Qualité (Qualiopi), notamment ses indicateurs 9, 20 et 26 ;
- aux recommandations de l'AGEFIPH et du RHF (Ressource Handicap Formation)

### **Objectifs**

Garantir l'**égalité d'accès** à tous nos parcours de formation en intra ou inter entreprise.

Créer un **environnement inclusif** facilitant l'accès, la facilité et l'autonomie de chacun que ce soit pour un handicap visible ou invisible.

Offrir des **adaptations spécifiques voire individualisées** pour permettre à chaque apprenant en situation de handicap de profiter pleinement de la formation.

### **1. Champ d'application**

L'organisme s'engage, pour chaque action de formation et site à :

1. Mobiliser un réseau d'experts et partenaires du champ du handicap et préciser les modalités de recours en cas d'accueil de PSH.
  2. Identifier le Référent Handicap de la structure d'accueil ou à défaut intervenir au titre de référent handicap
  3. Assurer une amélioration constante de l'accessibilité handicap en termes d'informations et de formation du référent handicap
  3. Recueillir les besoins individuels en amont : modalités pédagogiques et en partenariat avec les structures commanditaires
  4. Adapter les formations selon ces besoins : matériel adapté, rythme ajusté, supports accessibles, aides humaines/techniques.
  5. Suivre, évaluer et faire évoluer la démarche : recueil de retours, vision partagée, plan d'amélioration continue.
- Qu'elles soient organisées en inter ou intra entreprise, à distance ou en présentiel, tous les modules sont concernés.



## 2. Principes directeurs

**Accessibilité proactive** : anticiper les besoins et réduire les obstacles dès la conception des parcours.

**Co-construction des solutions et engagements collectifs** : avec les apprenants, nos partenaires et la mobilisation du RHF (Ressource handicap formation)

**Amélioration continue** : suivi rigoureux, retour d'expérience et évolution des pratiques.

## 3. Engagements opérationnels

### Accessibilité des parcours

- Conception pédagogique pensée pour être facilitatrice et modulable (rythme de formation alternant enseignement, pratique et dynamique corporelle, supports audiovisuels avec films et musiques)
- Analyse préalable des besoins lors de l'entrée en formation.
- Procédure de signalement et réorientation en cas d'impossibilité à poursuivre dans de bonnes conditions

### Individualisation des modalités

- Possibilité d'adaptation : adaptation du rythme, assistance humaine ou technique
- Diversité des modalités d'évaluation (orales, pratiques, numériques).

### Ressources humaines et formation

- **Référente handicap** identifiée , formée et mobilisable à toutes les étapes du parcours.
- Partenariat et mobilisation avec les organismes commanditaires.

### Partenariats et réseau d'appui

- Collaboration active avec les acteurs régionaux (AGEFIPH et RHF (Ressource Handicap Formation) Occitanie)
- Intégration des préconisations dans la veille réglementaire et pédagogique.

### Suivi, progression et communication

- Suivi de l'efficacité des aménagements (tableau de retour) et ajustements si besoin.
- Une fois par an : état des lieux de l'accessibilité en collaboration avec le RHF Ressource Handicap Formation + plan de progrès (min. 2 axes).
- Cette charte est accessible sur le site [catherinerouaultformation.fr](http://catherinerouaultformation.fr), sur chaque convention et CGV sous forme de lien et elle est disponible sur simple demande.



Catherine Rouault  
La Formation Passion

## 4. Responsabilités et révision

ACTEURS	RESPONSABILITES PRINCIPALES
<b>Direction</b> <b>Référent handicap</b>	Déploie la politique handicap Coordonne les aménagements, accueille les apprenants, réalise la veille.
<b>Formateurs experts</b>	Adaptent leurs pratiques, assurent l'inclusion au sein des groupes
<b>Apprenants</b>	Exposent leurs besoins, participent activement aux dispositifs proposés.

Organisme de formation individuel étant régulièrement sous-traitant, l'organisme Catherine Rouault Formation s'appuie sur les organismes commanditaire. Catherine Rouault intervient alors au titre de formatrice. En cas de traitement direct ou de défaillance de l'organisme commanditaire, Catherine Rouault Formation détient toutes les compétences pour accompagner les personnes en situation de handicap.

## 5. Durée

Durée de validité La charte est valable 12 mois, renouvelable après évaluation des progrès et renouvellement des engagements.

### Signatures le 05/01/2026

- **Direction et Référente Handicap**

**Catherine Rouault**

